

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Thiers Dore  
et Montagne  
L'INTERCO

## AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620\_10-DE  
Reçu le 08/07/2024  
Publié le 08/07/2024

N° 20240620-10

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 42

Suppléants ayant voix  
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 6

Total votants : 50

**Conseiller.e.s présent.e.s :** Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Michel LAVEST à Catherine MAZELLIER  
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON  
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER  
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Farida LAÏD à Francis ROUX

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Maryse BARGE, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Philippe BARRAU.

**Conseiller.e.s ayant voix délibératives :** Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE.

CONVENTIONNEMENT CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
(CIAS)

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

## AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620\_10-DE  
Reçu le 08/07/2024  
Publié le 08/07/2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence facultative « action sociale d'intérêt communautaire »,

**Considérant** que le CIAS de Thiers Dore et Montagne est un établissement public administratif (EPA) rattaché à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Les activités du CIAS, qui ne permettent pas un équilibre financier de l'établissement, nécessitent un financement complémentaire par la collectivité de rattachement.

Le CIAS comprend plusieurs services :

- 1 service d'aide et de soins à domicile
- 1 service bricolage/jardinage
- 3 EHPAD (LES CHATILLES, CHANDALON, Michel CHARASSE)
- 1 foyer de vie
- 1 résidence autonomie
- 1 cuisine centrale

Et détient d'autres compétences notamment dans les domaines suivants :

- Logement d'urgence et temporaire
- Santé (Contrat local de santé Centre Départemental de Santé etc.)

Cette entité regroupe environ 200 agents nécessaires au bon fonctionnement des services.

**Considérant** que la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne apporte son soutien financier au CIAS afin de permettre à l'établissement de mener ses actions à bien. En effet, bien que la plupart des actions et établissements annexes fassent l'objet de subventionnements ou de dotations, ceux-ci ne suffisent pas à mettre en œuvre les projets sociaux et médico-sociaux approuvés par le Conseil d'Administration.

**Considérant** que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a attribué au CIAS une subvention de fonctionnement de 1 990 000 euros pour 2024 (un million neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) qu'il convient de formaliser par une convention fixant les modalités de versement de ladite subvention.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** le modèle de convention annuelle de subvention annexée ;
- **Autorise** le Président à signer ladite convention.

TOTAL VOTANTS : 50

Conseillers présents : 44

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

